

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 447 Décisions concernant les Services Etat

n° 447

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 avril 1963

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro

30 avril 1963

### TEXTE INTÉGRAL

M. Kedamy Youssouf, agent auxiliaire de la 4e catégorie (échelle V, 3e échelon, indice local 435) en service à la Sûreté générale, est déféré devant le Conseil de Discipline pour insubordination. Conformément aux dispositions de l'article 8 modifié de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 susvisé, le Conseil de Discipline visé à l'article 1er est composé comme suit : Président M. le Ministre de la Fonction publique ou son délégué Membres : M. le Ministre des Finances ou son délégué ; M. le Chef du Service de la Sûreté ou son délégué ; M. Djama Dhjilal, représentant titulaire du Personnel auxiliaire de la 4e catégorie ou son suppléant. Le Conseil de Discipline se réunira à l'initiative de son Président le vendredi 3 mai 1963, à 16 heures. M. Kedamy Youssouf devra répondre aux convocations qui lui seront adressées, faute de quoi il sera passé outre. Les questions ci-après désignées seront posées au Conseil de Discipline 1er Les faits reprochés à M. Kedamy Youssouf motivent-ils une sanction disciplinaire ? Dans l'affirmative, laquelle ?